

Le 11 mars 2014
Mont-Saint-Hilaire

REF : dossier R-3854-2013 phase 2

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous mes réflexions et requêtes pour conserver mon compteur actuel. Ainsi que mes réflexions et requêtes au sujet des compteurs à radiofréquences et des frais exigés par la société d'État Hydro-Québec, en cas de refus.

Depuis plus d'un an, je souffre de fatigue chronique. Après plusieurs consultations médicales, les médecins ont été dans l'impossibilité de déterminer la cause de cette fatigue. J'ai donc essayé d'analyser quel paramètre nouveau était entré dans notre environnement au moment de l'apparition des symptômes. Mon époux s'est souvenu qu'à cette même époque il avait installé un Wifi à la maison. Il a donc décidé de retirer, à mon insu, tout appareil à radiofréquences (Wifi, Téléphone sans fil) et curieusement mon état s'est grandement amélioré en quelques semaines seulement. J'en ai conclu que je dois faire partie des gens hyperélectrosensibles.

Suite à cette constatation, sachant que Hydro-Québec étendrait bientôt l'installation de ses compteurs à radiofréquences dans notre région, mon époux a envoyé une lettre de refus de remplacement de notre compteur électromécanique par un compteur-émetteur de radiofréquences. Il a tout d'abord spécifié clairement que nous nous opposons à son installation à notre lieu de résidence et que si notre compteur électromécanique nécessitait d'être remplacé, qu'il le soit par un autre compteur électromécanique. Notre refus exprimait notre volonté d'appliquer le principe de précaution pour ce qui est des effets sur la santé. Ensuite il a spécifié que toute tentative d'installation sera considérée comme une entrée non autorisée sur notre propriété. Ce nouveau type de compteur représente une forme de surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels et de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12).

Hydro-Québec n'a pas tenu compte de sa demande et nous impose deux choix inacceptables: un compteur à fortes radiofréquences ou un compteur à moins fortes radiofréquences (**émettant quand même des radiofréquences** soit à toutes les 2, les 5 ou les 30 secondes selon le modèle), prétextant que cette ancienne technologie n'existe plus. Or des distributeurs indépendants en proposent via le site internet. Il est inadmissible que l'industrie, et à plus forte raison une société d'État, nous impose une technologie mondialement controversée, qui peut avoir une incidence majeure sur une portion de la population, particulièrement les gens hyperélectrosensibles, comme je le suis. Ceci constitue une grave atteinte à notre liberté de choix et à notre santé.

Dans le meilleur des cas, même si Hydro-Québec accepte que nous conservions notre compteur électromécanique, si tout notre environnement est muni de compteurs-émetteurs à radiofréquences, à cause du principe de réseau maillé (compteurs, routeurs,

collecteurs de données, antennes-relais) nous serons quand même affecté par ces ondes puisque le compteur à radiofréquences en émet jusqu'à 75 mètres dans toutes les directions, traversant les murs et les planchers. Certains les considèrent comme des mini-tours d'antennes pour les cellulaires. Ce qui signifie que nous serons quand même dans le champ électromagnétique du voisinage.

De plus en 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé ces ondes dans la catégorie 2B, considérées comme potentiellement cancérigènes. Dans le doute ne vaut-il pas mieux s'abstenir?

Quel choix nous reste-t-il?

Maintenant, en regard de ce que la société d'État nous propose, j'aimerais encore soulever les points suivants:

1 : Hydro-Québec affirme que même si je veux garder un compteur d'ancienne génération, il faut le remplacer au coût de 98\$, alors que le remplacement pour un compteur de nouvelle génération ne coûte rien. Déjà il y a discrimination.

2 : Pourquoi imposer des frais annuels de 206\$, alors que jusqu'à maintenant la relève manuelle de mon compteur électromécanique était incluse dans le prix de ma tarification? Comment justifier qu'il en soit autrement avec les nouveaux compteurs de lecture à la rue?

3 : La lecture pourrait se faire par une photo du compteur que je leur transmettrais via internet. Ce qui éviterait le déplacement d'un employé mandaté par Hydro-Québec et représenterait une source d'économie.

4 : Pourquoi aussi ne pas opter pour une technologie filaire (câble ou fibre optique), qui n'a pas d'effet secondaire sur la santé?

5 : Le compteur à radiofréquences est forcément branché à l'électricité, donc il génère déjà un coût supplémentaire. A-t-on une idée de ce que coûte le fonctionnement de ce compteur en termes de consommation d'électricité ? Coût qui est bien sûr assumé par l'abonné !

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes requêtes et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes sentiments distingués.

Janine Laurencin
902 Marseille
Mont-Saint-Hilaire (Qué)
J3H 4N3
tel: 450-467-1459

